

### LE DISPOSITIF CHAM SE DÉVELOPPE AU COLLÈGE ADAM BILLAUT AVEC L'OUVERTURE SUR LA CLASSE DE 5<sup>ÈME</sup>.

Il s'inscrit dans la continuité du dispositif déjà existant depuis la rentrée 2019 à l'école de la Barre Manutention, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et d'Art Dramatique de Nevers.

Ce dispositif est ouvert aux élèves du département de la Nièvre souhaitant approfondir un projet musical personnel et ayant déjà au minimum une année de pratique instrumentale pour la 6ème et deux années pour la 5ème.

L'enseignement au conservatoire se déroulera en grande partie sur le temps scolaire. Les droits d'inscription sont gratuits. - Une pratique collective instrumentale ou vocale sera obligatoire à partir de la 4ème année d'instrument. Elle se déroulera au sein des pratiques collectives déjà proposées au conservatoire (conformément au règlement des études du CRDMAD de Nevers).





## **DÉROULEMENT DES COURS:**

- 1h30 d'éducation musicale générale et technique
- 45 minutes de création / découverte du monde du spectacle vivant, le lundi après-midi.
- -1h de cours d'instrument en groupe restreint, jours et heures en fonction de la présence des professeurs d'instrument.
- -2h d'éducation musicale au collège.



# > INSCRIPTION

Collège Adam Billaut 55 rue Claude Parent 58000 NEVERS 03.86.71.88.80

0580599L@ac-dijon.fr

La commission d'admission se tiendra le mercredi 15 juin 2022 de 13h30 à 15h au collège Adam Billaut

Fiche de candidature pour une entrée

# Fiche de candidature

Année scolaire 2022/2023

Candidature pour une entrée
en 6ème en 5ème
En Classe à Horaires Aménagés
Musicale
Au Collège Adam Billaut
année scolaire 2022-2023
ĽÉLÈVE
Nom et Prénom de l'élève
Sexe □ Fille □ Garçon
Adresse du domicile
Code postal Ville
Établissement scolaire fréquenté en 2021/2022
·
Pratique d'un instrument :
Lequel:
Nombre d'années de pratique :
Établissement d'enseignement musical fréquenté :
LE REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom et prénom du responsable légal
Adresse
Courriel
Téléphone
Je prends note que l'admission définitive de mon enfant sera
prononcée par le DSDEN.
Date et signature





conservatoire à rayonnement départemental de musique et d'art dramatique de Nevers

Allée des Ursulines 58000 Nevers

03 86 68 48 80

ecole.musique@ville-nevers.fr

9h -12 h et 15 h -18 h

Le mercredi:

9h-12h/13h30-18h

#### PLUS D'INFORMATIONS

Site de la Ville de Nevers https://nevers.fr

Portail culture de la Ville de Nevers https://culture.nevers.fr/conservatoire

Site de l'académie de dijon www.ac-dijon.fr/dsden58

















Classe 6e et 5ème

COLLÈGE ADAM-BILLAUT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE.